

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20261020-48_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Béru : Mme Cyrielle SAUNIER CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : Mme Céline ROUSSEAU Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Hervé BIZIOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Josette LAURENT Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Vezannes : Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Ladislav DE MONGE Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, Mme Sylviane BERTIN, M. Ladislav DE MONGE.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	<u>Délégue titulaire absente excusée supplée</u> : Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD supplée par Mme Josette LAURENT.
<u>Nombre de délégués</u> :	<u>Délégués titulaires absents excusés non supplés</u> : Chichée : Mme Francine ROBIN Molosmes : M. Dominique BUSSY
- En exercice : 56	<u>Délégués titulaires absents non excusés supplés</u> : Vezannes : M. Laurent SEURAT supplé par Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Clément COMET supplé par M. Ladislav DE MONGE CCTLB : M. Laurent SEURAT supplé par Mme Sylviane BERTIN, M. Clément COMET supplé par M. Ladislav DE MONGE.
- Présents : 46	<u>Délégués titulaires absents non excusés non supplés</u> : Censy : M. Victor BARDET Collan : M. Francis GOGOIS Gland : Mme Sandrine CAMUS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : M. Stéphane BARDOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Tonnerre : Mme Emilie ORGEL Vezinnes : Mme Anne-Laure BUFFET.
Absents : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey.
dont ayant donné Pouvoir :0	<u>Date de convocation</u> : 6 octobre 2026
- Votants : 46	<u>Délibération n° 48-2026</u>
<u>Compétence EAU</u> :	<u>Objet</u> : Compétence « EAU » -
<u>Nombre de délégués</u> :	Connexion de la Commune de Mélisey au réseau d'eau potable Tonnerrois et construction d'un réservoir- Présentation de l'Avant-Projet Sommaire (projet joint à la note de présentation des points à l'ordre du jour)
- En exercice : 49	
- Présents : 39	
- Absents : 10	
dont ayant donné pouvoir :0	
- Votants : 39	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u> :	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 20	
- Présents : 16	
- Absents : 4	
dont ayant donné Pouvoir :0	
- Votants : 16	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> :	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 5	
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	

VU la délibération n° 07-2026 en date du 19/02/2026 adoptant le projet de scénario après présentation des conclusions de l'étude menée par ARTELIA et adoptant le plan de financement prévisionnel estimatif d'un montant de 1 801 750,00€ HT dont 1 790 250,00€ HT pour les travaux/MOE et 11 500€ pour l'étude de faisabilité ;

VU la délibération n° 36-2026 en date du 4 juin 2026 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à la société SPEE après consultation pour un montant de 53 320,00€ HT ;

A la demande de Monsieur le Président, Madame Delphine PARE, SPEE, présente l'avant-projet Sommaire qui a été envoyé à l'ensemble des délégués.

Travaux (partie III)	Coût estimatif CHT			
	Scénario 1 (RD202)	Scénario 2 RD118	Scénario 3 RD202 avec Vaulichères et Epineuil	Scénario 4 RD118 avec Vaulichères et Epineuil
A - Création d'un nouveau réservoir				
Achat de terrain	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €
RAAD et démolition ancien réservoir	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €
B - Modification de la relance des Darnots	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €
C - Création d'une conduite entre Molosmes et Melisey via la RD202	280 000 €		280 000 €	
D - Création d'une conduite entre Molosmes et Melisey via la RD118		400 000 €		400 000 €
E - Création d'une conduite traversant Melisey pour alimenter les Scies	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €
F - Suppression des réservoir communaux	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
G - Création d'une conduite pour alimenter Vaulichères en direct			40 000 €	40 000 €
H - Modification de l'alimentation d'Epineuil			25 000 €	25 000 €
I - Mise en place d'une sectorisation avec télégestion	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Total	1 429 000 €	1 549 000 €	1 494 000 €	1 614 000 €
Améliorations		Renouvellement de conduite relarguant des CVM	Amélioration de l'exploitation à Vaulichères et Epineuil 17/09/2026	- Renouvellement de conduite relarguant des CVM - Amélioration de l'exploitation à Vaulichères et Epineuil

Financements possibles :

Etat au titre de la DETR : 30%

Agence de l'Eau Seine Normandie : 40%

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après délibération à 39 voix pour 0 voix contre et 0 abstentions :

DECIDE de retenir le Scénario n° 4 et le coût prévisionnel du montant des travaux qui s'élève à 1 614 000€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la poursuite de l'opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON

Le secrétaire de séance

Eric ROUSSEAU

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).